

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 20 novembre 2017 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Chef de division – Culture, bibliothèque et développement social
M. Stéphane Rodrigue, lieutenant SPVM – PDQ 24

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h

Le président présente les élus et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois de décembre.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

CA17 16 0433

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 20 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 20 novembre 2017 tel que proposé en divisant :

- 1) le point 47.02 afin de traiter le dossier de l'immeuble situé aux 740-742, avenue Stuart de façon spécifique;
- 2) le point 51.02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017.

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2017.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 24 ET SE TERMINE À 20 H 01.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MEHDI REGUIGUI	POINT 47.01
MICHAEL MAKHAN	VITESSE SUR L'AVENUE DUROCHER
MONIQUE SIMARD	DÉCISION CIRCULATION AVENUE QUERBES AU NORD DE VAN HORNE
CHARLES OHAYON	TRAVAUX AVENUE QUERBES
LISE GAUTHIER	CIRCULATION À L'INTERSECTION DUCHARME/WISEMAN
SIMON PÉRUSSE	POINT 47.03

CA17 16 0434

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA17 16 0435

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2017

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017.

30.01 1177011027

CA17 16 0436

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT PENDANT LE MOIS D'AOÛT 2017

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant pour le mois d'août 2017.

30.02 1177011025

CA17 16 0437

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2017

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017.

30.03 1177011026

CA17 16 0438

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2017.

30.04 1173489030

CA17 16 0439

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – OUTREMONT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

40.01 1177776004

CA17 16 0440

APPROBATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DE LA « SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – OUTREMONT »

ATTENDU QUE le 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a autorisé la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont;

ATTENDU QUE conformément à l'article 458.20 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil d'arrondissement doit approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER le Règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1177776003

CA17 16 0441

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

40.03 1176695025

CA17 16 0442

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 822, AVENUE PRATT - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE ET À L'AGRANDISSEMENT ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 octobre 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 octobre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 2 novembre 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723062;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du Règlement 1177 portant sur les dérogations mineures afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 822, avenue Pratt, relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement arrière du bâtiment principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1176723062

CA17 16 0443

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 220, AVENUE VINCENT-D'INDY; AU 833, AVENUE PRATT; AU 31, AVENUE PRINCE-PHILLIP; AU 500, AVENUE BLOOMFIELD ET AUX 651-653 AVENUE STUART - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 octobre 2017, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375001;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants :

- 220, avenue Vincent-d'Indy;
- 833, avenue Pratt;
- 31, avenue Prince Philip;
- 500, avenue Bloomfield;

- 651-653, avenue Stuart;
 - **Avec la réserve suivante:**
Le garde-corps de la terrasse devra être aligné au mur latéral droit et avoir un retrait de 3' 7" tel que sur le plan présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02.1 1174375001

CA17 16 0444

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 740-742, AVENUE STUART; - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 octobre 2017, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375001;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

Nonobstant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme :

DE RETOURNER le dossier au comité consultatif d'urbanisme avec une recommandation qui prévoit l'ajout d'un balcon permanent pour l'immeuble situé aux 740-742, avenue Stuart.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.02.2 1174375001

CA17 16 0445

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 914-916, AVENUE ANTONINE-MAILLET

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 4 octobre 2017, a recommandé favorablement la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 24 août 2017 ainsi que le 19 octobre 2017;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723050;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 914-916, avenue Antonine-Maillet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1176723050

CA17 16 0446

NOMINATION D'UN MAIRE OU D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANT(E) POUR LA PÉRIODE DU 20 NOVEMBRE 2017 AU 5 MARS 2018

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉSIGNER la conseillère Mindy Pollak à titre de mairesse suppléante pour la période du 20 novembre 2017 au 5 mars 2018.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1173489031

CA17 16 0447

NOMINATION D'UN(E) ÉLU(E) À TITRE DE PRÉSIDENT(E) DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE NOMMER la conseillère Mindy Pollak à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont, pour un mandat de deux ans renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout en conformité avec les dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02.1 1173489032

CA17 16 0448

NOMINATION D'UN(E) ÉLU(E) À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE NOMMER la conseillère Valérie Patreau à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont, pour un mandat de deux ans renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout en conformité avec les dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02.2 1173489032

CA17 16 0449

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LES 13 ET 14 NOVEMBRE 2017 - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (1311, AVENUE SAINT-VIATEUR - FUTUR CENTRE D'ARCHIVES D'OUTREMONT) (AO-368)

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire substitut d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement tenue les 13 et 14 novembre 2017 - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur - futur Centre d'archives d'Outremont) (AO-368).

61.01 1176695024

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 13.

70.02

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Chef de division des ressources
humaines et des relations avec les
citoyens et Secrétaire substitut
d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 18 décembre 2017.